

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 17/10/24 RPI BEYNAC/BURGNAC/MEILHAC

Etaiant excusés :

Adjoints et conseillers municipaux: Mme Lascaux, M. Escoubeyrou

Représentants des parents d'élèves : Mme Pinot

DDEN : Mme Penot

IEN: Mr Musson

Etaiant présents :

Enseignants : Mmes Audonnet, Léonard, Lintz, Ollier, Pradaud, Rogron, Sells et M. Tessier.

Maires : Mme Beyrand et MM. Massy et Rebeyrol.

Adjoints et Conseillers municipaux : Mmes Barbarin, Bravo, Fluhr-Diffimbach, Lautrette, MM Delotte et Legros.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Bayle, Cadillon, Canler, Charon, Cretel Mathieu, Faure, Huesca, MM Begout et Guéry.

DDEN : Mme Balestrat.

Avant de débiter l'ordre du jour, Madame Rogron propose de fixer les dates des prochains Conseils :

pour le 2ème : Mardi 11/02/2025 à Burgnac

pour le 3ème : Mardi 10/06/2025 à Meilhac

L'ordre du jour sera le suivant :

- *présentation du règlement du conseil d'école*
- *vote du regroupement des conseils d'école du RPI*
- *vote du règlement intérieur des écoles du RPI* (basé sur le règlement départemental)*
- *bilan des effectifs 2024-2025*
- *bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)*
- *présentation des exercices de sécurité*
- *coopératives scolaires*
- *APC*
- *activité natation*
- *sorties scolaires/projets*
- *questions*

I. Présentation du règlement du Conseil d'école.

Article D411-1 du Code de l'Éducation (Modifié par DÉCRET n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8)

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école,
- Le maire (ou son représentant) ; et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école (nous n'en avons pas sur le RPI)
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargés de visiter les écoles. (DDEN) et L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur un ordre du jour adressé aux membres du conseil au moins huit jours avant la date des réunions. En outre, il peut également être réuni à la demande d'un directeur, d'un maire ou de la moitié de ses membres. Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour, tel que : des personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le médecin scolaire, un assistant de service social, les ATSEM ...

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent également assister aux séances du conseil d'école. Toutefois, en cas de vote, le nombre de voix attribuées aux représentants des parents d'élèves restera égal au nombre de classes.

Rôle des parents élus :

II. Vote du regroupement des Conseils d'écoles du RPI.

Conformément à l'article 19 du Décret n° 90.788 du 06 septembre 1990, les écoles en RPI peuvent décider de se regrouper en un seul Conseil d'école pour la durée de l'année scolaire en cours, après délibération prise à la majorité des membres, de chaque conseil.

Tous les membres des conseils des écoles d'origine sont, en cas de regroupement, membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école, désigné par La Directrice Académiques des Services de l'Éducation nationale, après avis de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles.

Mme Rogron est proposée comme Présidente du Conseil d'école des écoles du RPI pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme Rogron soumet au vote le regroupement des Conseils d'écoles du RPI. Le regroupement des Conseils d'écoles est adopté à l'unanimité.

III. Adoption du règlement intérieur des écoles du RPI.

Mme Rogron propose la reconduction du règlement intérieur, elle en rappelle les titres.

- TITRE 1 : Inscription et admission des élèves
- TITRE 2 : Fréquentation et obligation scolaire

- TITRE 3 : Vie scolaire
- TITRE 4 : Surveillance et sécurité des élèves
- TITRE 5 : Dispositions finales
- TITRE 6 : Charte de la laïcité

La reconduction du règlement intérieur des écoles de RPI est adoptée à l'unanimité.

IV. Bilan des effectifs actuels et prévision pour la rentrée 2024.

- Effectifs actuels

BEYNAC : 21 PS 17 MS 19 GS TOTAL : 57 élèves

BURGNAC : 20 CP 21 CE1 20 CE2 TOTAL : 61 élèves

MEILHAC : 20 CM1 28 CM2 TOTAL : 48 élèves

TOTAL : 166 élèves pour 8 enseignants soit une moyenne de 20.75 élèves par classe.

- Prévision des effectifs 2024-2025 (recensement des enfants nés en 2022 sur les 3 communes)

Rentrée 2025 : 34 PS 21 MS 17 GS / 19 CP 20 CE1 21 CE2 / 20 CM1 et 20 CM2

TOTAL : 172 élèves pour 8 enseignants. (Moyenne de 21.5 élèves par classe)

Mme Audonnet profite de la présence des 3 maires pour demander s'il serait possible que les secrétaires de chacune des mairies commencent dès novembre à appeler les familles dont les enfants sont susceptibles de rentrer en PS à la rentrée 2025, afin d'avoir une estimation du nombre d'enfants au plus près de la réalité. Les maires donnent leur accord.

V. Bilan des travaux et équipements (effectués, à venir)

BEYNAC : Les enseignantes remercient la municipalité de Beynac ainsi que son cantonnier pour les divers travaux durant l'été et la première période (pose de lino dans la classe de Mme Ollier, nouveaux bancs installés, nouvelles chaises dans la classe de Mme Audonnet, faitage de la toiture du bâtiment classe/cantine refait, réparation de certains vélos, marquage au sol dans la cour de récréation et pose de capteurs de radon jusqu'en décembre).

A venir :

- Pose d'un second jeu de fixation dans la salle de motricité en vue de l'arrivée de nouveaux tapis d'opposition (les enseignantes en profitent pour remercier l'association Maxi'Mômes pour le don de rentrée qui a permis l'achat de 5 nouveaux tapis qui arriveront durant les vacances de Toussaint)
- Système d'alarme centralisée pour les différents exercices à remettre en état (voir partie PPMS)

BURGNAC : Les enseignantes remercient l'ensemble de la municipalité pour son écoute et sa réactivité.

Au cours de l'été, un nettoyage approfondi des locaux a été réalisé et le pourtour des arbres a été remblayé, afin que les élèves ne passent plus leurs doigts entre les jonctions des pierres. Depuis la rentrée, les batteries du système d'alarme PPMS ont été contrôlées par les agents municipaux, les ventilations dans le bâtiment du bas ont été nettoyées, le groom de la porte d'accès au couloir du bâtiment du haut a été resserré et les marquages au sol sur le city ont été repeints.

Mme Rogron ne formule pas de demande de travaux supplémentaire.

MEILHAC : Les enseignants remercient les élus et le personnel pour leur disponibilité, quand le besoin s'en fait sentir, notamment le dépannage informatique et la mise en place du matériel dans le cadre de l'activité gymnastique dans la salle des fêtes.

Le store de la classe des CM2 est toujours bloqué en position haute, ce qui présente un point de faiblesse dans une situation de confinement (voir point suivant).

Aucune autre demande n'est à signaler pour l'instant.

VII. Présentation des exercices de sécurité réalisés dans chaque école.

BEYNAC :

Exercice incendie du 16/09/2024 : L'alarme de la classe de Mme Audonnet s'est déclenchée sans répercussion dans les autres bâtiments. Mme Audonnet a dû déclencher l'alarme dans la cantine et la répercussion dans les autres bâtiments a eu lieu. Les élèves, notamment les plus petits pour qui cet exercice est nouveau, ont été avertis. L'évacuation s'est faite en ordre et dans le calme. Un second exercice aura lieu plus tard dans l'année.

PPMS Attentat / Intrusion (exercice du 19/09/2024) : Les lieux de regroupement ont été respectés et les élèves ont appliqué les consignes de sécurité et de calme (élèves avertis). Le système d'alarme demeure satisfaisant. Mais une remise en état doit avoir lieu car l'alarme déclenchée dans la classe de Mme Audonnet ne s'est pas entendue, et n'a sonné qu'une fois dans la cantine. La fermeture, par loquets, des portes ne fermant que par l'extérieur, interroge comme indiqué dans le dernier conseil d'école, car un léger entrebâillement est perçu.

PPMS Risques Majeurs (10/10/2024) : Le lieu de confinement est la salle de motricité/garderie/dortoir. L'alarme de la classe de Mme Audonnet ne s'est pas déclenchée (cela fait suite au problème rencontré lors des 2 précédents exercices). Les élèves ont respecté le calme dans une pièce obscure, éclairée par des lampes torches. La mallette PPMS qui reste dans l'armoire du dortoir a été vérifiée par Mme Audonnet, la radio avec le tuner est toujours peu efficace (car ne garde pas la fréquence) et les téléphones ne passent pas toujours correctement. Un retour en mairie de chaque exercice a été fait. Le système d'alarme doit être vérifié.

BURGNAC :

Mme Rogron indique qu'à ce jour deux exercices ont été réalisés : un exercice incendie le 19 septembre et un exercice « alerte intrusion » le 03 octobre. Il n'y a pas de remarque particulière concernant ces deux exercices.

Un exercice « risque majeur » interviendra au retour des vacances de Toussaint.

MEILHAC :

- un exercice « incendie » a été réalisé le 9 septembre : chaque classe dispose d'un système d'alarme et de lieux de regroupements indépendants. L'évacuation est très rapide pour chacune des 2 classes. On peut juste signaler la faiblesse du son de l'alarme dans la classe des CM1, perçue avec difficulté.
- l'exercice « alerte-intrusion » a été réalisé le 7 octobre : les deux classes ont respecté correctement les règles de mise en sécurité sur une durée d'un quart d'heure. L'absence de stores opaques côté cour pour la classe de M Tessier est à signaler ; cette absence a pu être palliée par la pose rapide de grands cartons, mais dont la rigidité s'est montrée insuffisante. Par ailleurs, il n'existe pas de signal d'alarme sonore commun aux deux classes ; l'alerte ne peut être donnée que par la liaison téléphonique interne entre les 2 classes, ce qui n'est pas assez rapide, puisque Mme Sells ne décroche pas habituellement le téléphone immédiatement, dans l'attente que M Tessier le fasse ; par ailleurs, cette liaison n'a pas fonctionné lors de l'exercice, du fait de la faiblesse des piles dans le téléphone de la classe des CM1, ce qui était difficile à anticiper, car ce téléphone fonctionnait correctement lors des appels extérieurs. En outre, le téléphone portable ne capte pas dans la classe des CM1.
- l'exercice « alerte-risque majeur » a été réalisé le 14 octobre : la communication entre les deux classes reste fragile (voir point précédent) et l'absence d'un store côté route constitue un point de fragilité en cas de projection de débris.

VIII. Coopératives scolaires.

Les bilans financiers des deux coopératives présentes sur le RPI (Beynac et Burgnac/Meilhac) ont été validés par l'OCCE, organisme qui les abrite juridiquement.

Pour l'école de Beynac, il y a 2 mandataires : Mmes Audonnet et Léonard, la trésorerie étant gérée par Mme Audonnet. Concernant les écoles de Burgnac et Meilhac, les mandataires sont au nombre de trois, Mmes Lintz et Rogron et M. Tessier. Mme Lintz en est la trésorière.

Les enseignants remercient toutes les familles qui ont contribué à alimenter les coopératives, ils remercient également chaleureusement l'Association Maxi Mômes pour son généreux don de rentrée. L'argent récolté permet principalement de financer des sorties pédagogiques ainsi que l'achat de petits matériels en lien avec des projets. M Tessier pense affecter l'ensemble des dons de l'association au financement du voyage scolaire de fin d'année, qui représente un budget important.

IX. Présentation de l'organisation du temps d'APC pour chacune des écoles.

Des APC, activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves. Contrairement aux enseignements sur le temps scolaire, les APC restent facultatives pour les élèves.

BEYNAC : Les APC concernent les MS et les GS (les PS ayant une journée bien assez remplie). Les parents sont prévenus en amont et il s'agit de remédier aux difficultés ponctuelles rencontrées par les élèves. Elles ont lieu de 16h20 à 16h50 3 fois par semaine.

BURGNAC : Du soutien scolaire en petit groupe s'effectue certains soirs après la classe. Les enseignantes le planifient selon les besoins des élèves. Les familles sont averties à l'avance de la proposition de soutien et de la nécessité de récupérer leur enfant dès la séance terminée. Mme Rogron précise qu'en tant que directrice, elle est totalement déchargée des APC. Toutefois, elle indique en proposer ponctuellement, lorsque le travail de direction est moins dense.

MEILHAC : Les APC sont proposées sous la forme d'un atelier Scrabble, dans sa version duplicate, le vendredi de 16h30 à 17h30. Tous les élèves sont invités à y participer, avec une priorité donnée aux élèves en difficulté. Les compétences travaillées sont à la fois transversales (concentration, réflexion, anticipation) et disciplinaires (orthographe lexicale, conjugaison, calcul mental). 26 élèves se sont inscrits à cet atelier, ce qui a conduit à constituer 2 groupes, en alternance par quinzaine. Mr Tessier, déchargé des APC mais intervenant au titre d'une mission PACTE, animera toute l'année cet atelier en compagnie de Mme Sells et espère pouvoir qualifier pour la finale nationale du concours de scrabble scolaire à Paris. A ce propos, on peut rappeler la performance d'un élève de Meilhac en mai dernier, qui a remporté le titre de champion de France des CM2.

X. Activité natation

Les enseignants remercient les parents qui se sont inscrits pour passer l'agrément natation. Cette année, une organisation différente est expérimentée. En concertation avec l'école de Jourgnac, le créneau commun a été scindé en deux périodes. Les élèves du RPI profitent du bassin de septembre à février et l'école de Jourgnac de mars à juin. Ce fonctionnement permet de réduire les coûts de transport, deux classes partageant un même bus. Le calendrier prévu pour les élèves du RPI, du CP au CM2 est le suivant : CE1/ CM2 du 13-09 au 18-10, CP/ CM1 du 8-11 au 06-12 et les CE2 du 10-01 au 07-02.
(Les séances initialement prévues les 13 et 20 décembre ont été supprimées en raison de la vidange du bassin.)

XI. Sorties scolaires/projets :

BEYNAC:

- Le 12/10 : la maternelle, soutenue par la municipalité et l'association Maxi'Mômes, a organisé sa première exposition de l'année avec les travaux de rentrée des enfants. Ce moment, toujours convivial, est très attendu par les enfants et leur famille. Cette année, une invitation aux aînés de la commune a été lancée. Les enfants de l'école de Beynac ont pu participer à une chasse au trésor, proposée par la mairie, ainsi qu'à une activité créative de saison (décorer des pots en verre et objets en bois en personnages d'halloween) proposée par l'association. Les enseignantes ont aussi convié les élèves de CP, les enseignants du RPI, la DDEN ainsi que les élus des 3 communes qui ont répondu présents. Les enseignantes remercient les parents qui ont pu aider au décrochage des travaux à la fin de l'exposition, ainsi qu'au rangement de la salle. La seconde exposition aura lieu le samedi 12 avril 2025, à la salle des fêtes de Beynac.
- La classe de GS a commencé à partager un projet avec les élèves de CAP SAPVER de la MFR le 26/09/2024. Des petits jeux de langage ont été proposés et une lecture a été faite par les élèves de la MFR aux GS. Une autre rencontre aura lieu en janvier.
- Une sortie d'automne pour les 3 classes est prévue dans les environs de l'école la première quinzaine de novembre. Un goûter sera offert aux enfants par la municipalité au retour de la promenade, les enseignantes remercient les membres de la mairie.
- La photo de classe aura lieu le vendredi 15 novembre 2024 (matin).
- Les 3 classes pourront profiter d'une projection d'un court film d'animation au cinéma de Beynac un peu avant les vacances de Noël.
- Les 3 classes feront une sortie scolaire à la loutre (PS/MS le mardi 13 mai avec la découverte de la forêt et GS le mardi 20 mai avec des ateliers autour de la forêt et du ruisseau). Pour cette sortie, un dossier à adresser au conseil départemental peut prétendre à la gratuité du transport scolaire (remboursement effectué auprès de l'organisme payeur après la sortie avec présentation de la facture acquittée. Au préalable, il faudra transmettre le devis ainsi que d'autres documents nécessaires à l'établissement du dossier). Mme Audonnet va se rapprocher de Mme Beyrand pour constituer le dossier.

- Concert JMF réservé pour la classe de GS à Aix sur Vienne le 26/11 et le 18/02/25 mais une confirmation est en attente. Mme Lautrette informe les enseignantes que la demande pour les 2 concerts a été acceptée.
- Des demandes de spectacles auprès de St Yrieix et St Junien ont été effectuées en juillet et à la rentrée. La mégisserie de St Junien a répondu récemment favorablement pour un spectacle qui aura lieu le 07 février 2025. Cela concerne les 3 classes.
- (Les enseignantes rappellent qu'elles ne sont malheureusement pas prioritaires niveau géographique et que les représentations sur Aix sont proposées le mercredi...)
- Une intervention de la SYDED aura lieu en période 3 et concernera les 3 classes. Le thème abordé sera le tri des déchets et le compostage. L'intervention est gratuite.
- Une demande auprès de la Ligue contre le cancer a été effectuée afin de permettre aux GS de participer à une activité autour du petit déjeuner. Cette activité est aussi gratuite.
- Les enseignantes proposent à nouveau une vente de sapins au profit de la coopérative scolaire. Les commandes doivent être retournées auprès de l'enseignant pour le 22/11 (les enseignantes remercient les collègues de Burgnac et de Meilhac pour la transmission des bons de commandes au sein de leurs écoles) et les sapins seront à récupérer le vendredi 06/12/2024.

BURGNAC:

- Les élèves de CE2 ont été inscrits pour la passation du permis piéton, Mme Marc animatrice à la MAIF viendra le 3 décembre pour en faire la présentation aux élèves.
- Les élèves des trois classes se rendront à Nexon le 6 février pour assister à un concert intitulé *Minuit sonne*, concert proposé par l'association des Jeunesses Musicales de France.
- Les élèves de CE1 et de CE2 participeront, de novembre à mai, à un projet académique de création artistique intitulé « une année monstrueuse ». Les élèves devront imaginer un monstre, rédiger sa description, son histoire puis les CE1 le réaliseront en volume et les CE2 créeront son univers sonore. Pour les aider à concrétiser l'ensemble, il y a aura dans un premier temps la visite d'une exposition au Moulin du Got (le 10 décembre), puis dans un second temps, l'intervention en classe d'une plasticienne et d'un musicien. Les monstres réalisés par les 4 écoles inscrites dans ce dispositif devraient être exposés à la BFM de Limoges en fin d'année scolaire.

MEILHAC:

Sorties scolaires :

- 18/10 : cross du collège (participation à une course commune pour les CM2 et les 6^{ème})
- séquence basket au gymnase de Charroux (période à déterminer),
- séquence sports de combat/acrogym au dojo de Nexon (en période 3 ou 4),
- séquence gymnastique à la salle polyvalente de Meilhac (en période 2),
- visite médiathèque de Flavignac pour chacune des 2 classes (dates à déterminer),
- mai : visite éventuelle du collège pour les CM2, si l'organisation diffère de l'an dernier, où cette visite se résumait à la représentation de pièces de théâtre, dans l'espace Jacques Prévert,
- 12 et 13/06 : voyage scolaire à l'étude à Toulouse (musée de l'aéronautique et Cité de l'Espace)

Interventions :

- permis Internet (CM2) avec la gendarmerie de Nexon (date à déterminer),
- sujet santé pour la pré-adolescence (CM2) avec Mme BLANCHETON, infirmière scolaire (à définir),
- atelier proposé par le SYDED pour les 2 classes (en cours d'étude),
- atelier scientifique pour les 2 classes par le bus « Au fil de l'eau », proposé par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (en cours d'étude).

Projets : Mme Sells a engagé sa classe dans l'échange de cartes postales sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer. Le coût des timbres pourra être pris sur le budget « fournitures scolaires ».

XI. Questions des parents d'élèves.

Il n'y a pas de question de parents pour ce premier conseil d'école.

Mme Beyrand prend la parole pour échanger au sujet de l'intervention des élèves de Terminale de la MFR lors du périscolaire (mardi et jeudi soir). Les projets artistiques proposés par ces élèves aux enfants du RPI feront l'objet d'une note au baccalauréat.

Elle remercie aussi les enseignantes de Beynac pour leur investissement dans la mise en place de l'exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Présidente du Conseil d'école
ROGRON Anne Sophie

Les secrétaires
AUDONNET Marie
TESSIER Claude

